

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



SÉCHERESSE ET GESTION DE L'EAU

NE NOUS TROMPONS PAS DE COMBAT :

LES PISCINES PRIVÉES NE DOIVENT PAS DEVENIR LE BOUC ÉMISSAIRE !

Alors que certaines collectivités prennent des décisions de restrictions de l'usage de l'eau sur leur territoire afin de prévenir les effets du manque actuel de précipitation et pointent du doigt l'usage de l'eau dans les piscines familiales, la Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP) appelle les pouvoirs publics à ne pas se tromper de combat !

Les piscines ne doivent en effet pas devenir le bouc émissaire d'une mauvaise gestion de l'eau en France. Même s'ils sont prêts à prendre part à l'effort nécessaire, les 60 000 professionnels du secteur tiennent à rappeler que les 3 millions de bassins

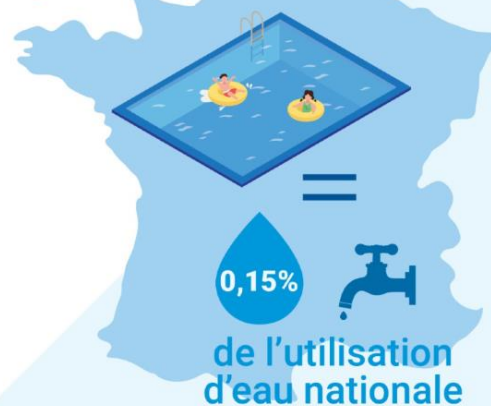
installés en France ne représentent que 0,15 % de l'utilisation de l'eau au niveau national soit environ 40 millions de m³ par an. À titre de comparaison, les fuites des réseaux français d'eau potable gaspillent chaque année plus d'1 milliard de m³ d'eau !

Interdire l'usage de l'eau dans les piscines ne résoudra en rien le problème de sécheresse dans certaines régions françaises.

Le sujet de la gestion raisonnée et durable de l'eau est travaillé de longue date par les professionnels du secteur et leurs clients. L'utilisation de l'eau pour les piscines a ainsi été réduite de 45 % en 25 ans. Cette diminution drastique est due à l'action coordonnée de deux facteurs : l'innovation, avec notamment l'arrivée de techniques de filtration plus efficaces associées à une bonne circulation d'eau, ainsi que la réduction des volumes des bassins installés par les professionnels. Aujourd'hui, la consommation en eau maximum d'une piscine familiale moyenne de 4x8 m correspond à environ 15 m³/an, alors qu'une simple fuite de robinet est estimée à environ 35 m³/an.

Une faible utilisation d'eau

Plus de 3 millions
de piscines privées



Source : FPP 2022 ©Adocom-RP

Si les décisions concernant les restrictions d'usage de l'eau dans les piscines privées étaient confirmées, les conséquences pour ce secteur économique dynamique seraient dramatiques : arrêt des constructions, arrêt des livraisons de bassins qui entraîneraient la mise au chômage technique des collaborateurs et d'inévitables cessations d'activités d'entreprises. Pour rappel : le secteur de la piscine privée représente près de 3 650 entreprises et 60 000 emplois directs et indirects dont l'activité serait immédiatement mise en péril.

La piscine : un équipement du quotidien aux multiples usages

L'usage de la piscine familiale s'est aujourd'hui largement démocratisé et fait partie de la vie quotidienne à domicile de bon nombre de Français. En effet, 44% des possesseurs d'un bassin sont des ouvriers/employés ou agriculteurs et 39% correspondent à des foyers dont les revenus (par foyer) sont inférieurs à 3000€.

La piscine représente aujourd'hui bien plus qu'un lieu de divertissement pour leurs propriétaires : elle permet en particulier d'affronter les périodes de chaleur à domicile en limitant les déplacements émetteurs de CO2 vers d'autres points d'eau éloignés (mer, lac, rivières). Ce point d'eau à domicile est devenu bien souvent une façon pour certains propriétaires de passer leurs week-ends ou leurs vacances à domicile sans se déplacer dans un contexte d'inflation et de pression sur le pouvoir d'achat.

Dans un contexte grandissant de pénurie d'équipements en piscines collectives, les bassins familiaux permettent également l'apprentissage de la nage pour les enfants.

Enfin, dans les régions sous tension hydrique, exposées aux risques d'incendie, les piscines sont fréquemment utilisées par les pompiers comme réserve d'eau à disposition.

De pisciniers mobilisés pour une utilisation raisonnée de l'eau

Les professionnels sont mobilisés pour conseiller les détenteurs de piscines sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire davantage l'utilisation de l'eau dans les piscines. Les consommateurs peuvent facilement retrouver les conseils sur propiscines.fr, le site internet de la FPP, parmi lesquels :

- Une piscine ne se vide pas chaque année : le renouvellement d'un tiers de l'eau du bassin est largement suffisant.
- Mettre la piscine en hivernage actif : cette technique permet de conserver l'eau de la piscine sans la changer.
- Protéger la piscine avec une couverture afin de limiter la pollution extérieure ainsi que l'évaporation de l'eau.
- Utiliser un procédé filtrant approprié et bien dimensionné.

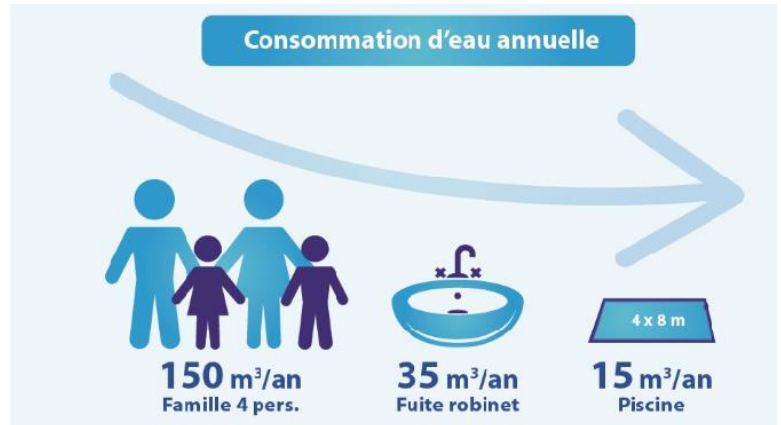
De plus l'ensemble des professionnels poursuivent ce travail en faveur d'une utilisation raisonnée de l'eau à travers le développement de bonnes pratiques innovantes comme par exemple l'installation de récupérateurs d'eau afin de limiter l'utilisation de l'eau potable, etc...

**Usage de l'eau en piscine familiale :
quelques points de repère**



Quelques points de repère

À titre de comparaison, on estime qu'une famille moyenne de 4 personnes consomme 150 m³ d'eau par an, soit 55 m³ par adulte et 20 m³ par enfant. Une famille moyenne consomme, uniquement dans les toilettes, 50 litres par jour soit 18 m³ par an. Dans le cadre d'une fuite goutte à goutte sur un robinet, la perte d'eau est de 4 litres par heure soit 35 m³ par an.



TOUTES LES INFORMATIONS
DES PROFESSIONNELS DE LA PISCINE ET DU SPA SUR :



Arnault, Sandra & C° - Adocom – RP

L'équipe presse de la FPP Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa
vous remercie de votre attention.

Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr